



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 25 août 2016 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudette Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Claudine Roussel et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 19h05 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

8.2 Soumissions/ Panneaux pour bornes-fontaines

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.4 Invitation au Congrès médical « La médecine d'urgence en région : La grande séduction »
- 17.5 Demande de collaboration/ 12^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région
- 17.6 Renouvellement hébergement/ Hébergement SAGLAC
- 17.7 Dépôt/ Comité d'embellissement de Les Escoumins
- 17.8 Dépôt/ Gagnants du concours « Mon village fleuri » édition 2016
- 17.9 Nomination Comité consultatif d'urbanisme
- 17.10 Dépôt/ Ouverture du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher 2016-2017
- 17.11 Implantation de la maison mobile sur a rue de l'Anse et une Partie du lot 5-8 du Rang A, Canton Escoumins

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h05 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 16-08-244

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 16-08-245

SOUSSIONS/ PANNEAUX POUR BORNES-FONTAINES

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins doit se conformer et se doter de panneaux pour l'identification des bornes-fontaines;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins possède plus de 88 bornes-fontaines pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU les soumissions de deux entreprises pour les panneaux d'identification des bornes-fontaines aux coûts suivants :

Entreprises	Prix (taxes incluses)
Signalisation Lévis inc.	4 254.53 \$
Signalisation Kalitec Inc.	19 819.85 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de panneaux pour l'identification des bornes-fontaines à l'entreprise Signalisation Lévis inc. au montant de 4 254.53 \$ (quatre mille deux cent cinquante-quatre et cinquante-trois cents) incluant les taxes.

N° 16-08-246

INVITATION AU CONGRÈS MÉDICAL « LA MÉDECINE D'URGENCE EN RÉGION : LA GRANDE SÉDUCTION »

ATTENDU QUE la présidente du comité scientifique, Madame Myriam Tardif-Harvey souhaite inviter Monsieur André Desrosiers, maire, à partager le cocktail d'ouverture de la 12^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région, sous les présidences d'honneur de la docteure Natalie Lucas, pédiatre urgentologue ainsi que du docteur Jean-Philippe Blondeau, médecin d'urgence au CSSS Chicoutimi;

ATTENDU QUE Monsieur Desrosiers est convié, accompagné, pour jeudi le 8 septembre 2016 à compter de 18h15 au Centre multifonctionnel des Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
ou annotation

N° 16-08-247

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE Monsieur André Desrosiers, maire de Les Escoumins, accepte de participer au cocktail d'ouverture de la 12^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région.

DEMANDE DE COLLABORATION/ 12^E ÉDITION DU CONGRÈS MÉDICAL SUR LA MÉDECINE D'URGENCE EN RÉGION

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tiendra la 12^e édition du congrès médical sur la médecine d'urgence en région les 8, 9 et 10 septembre prochain;

ATTENDU QUE le congrès 2016 se déroulera sous la présidence d'honneur des docteurs Nathalie Lucas, pédiatre, urgentologue au CHUL et Jean-Philippe Blondeau, urgentologue au CSSS Chicoutimi;

ATTENDU QUE le comité organisateur du congrès 2016 sollicite encore une fois la collaboration de la municipalité de Les Escoumins pour fournir le vin d'honneur au cocktail d'ouverture le 8 septembre prochain au centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE le comité organisateur sollicite également le prêt de 16 tables ainsi que 32 chaises empilables pour le chapiteau;

ATTENDU QUE le comité organisateur souhaite que la municipalité de Les Escoumins leur prête des salles de l'aréna (Centre Sportif Charles-Édouard Boucher) pour la tenue d'ateliers les 9 et 10 septembre prochain;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le prêt de tables et de chaises ainsi que le prêt des salles de l'aréna (Centre Sportif Charles-Édouard Boucher) pour la tenue d'ateliers les 9 et 10 septembre prochain;

QUE le Conseil s'engage à fournir le vin d'honneur au cocktail d'ouverture le 9 septembre prochain au centre multifonctionnel.

RENOUVELLEMENT HÉBERGEMENT/ HÉBERGEMENT SAGLAC

ATTENDU QU'il est temps de renouveler l'hébergement de notre système informatique étant donné que la première facture ne comprenait que 5 (cinq) mois;

ATTENDU QU'il y a une légère hausse du prix pour l'hébergement soit de 23,00 \$ (vingt-trois dollars) taxes non incluses;

ATTENDU QUE pour les 12 (douze) prochains mois, le plan d'hébergement est au montant de 185,00 \$ (cent quatre-vingt-cinq dollars) taxes non incluses;

ATTENDU QUE cette légère augmentation est justifiée par le fait qu'un changement au niveau de leurs infrastructures a été apporté pour améliorer la sécurité et la rapidité de leurs ressources;

ATTENDU QUE le renouvellement du domaine escoumins.ca (courriels des employés municipaux) est au montant de 25,00 \$ (vingt-cinq dollars) taxes non incluses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du plan d'hébergement à la compagnie Hébergement Saglac au montant de 210,00 \$ (deux cent dix dollars) excluant les taxes.

N° 16-08-249

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de messieurs Paul-André Tremblay et Dave Lavoie au sein du Comité consultatif d'urbanisme ont pris fin le 31 mars dernier;

ATTENDU QUE ces derniers ont démontré leur intérêt à renouveler leur mandat;

ATTENDU QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme prévoit la nomination de deux (2) membres du Conseil au sein du comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du Conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme messieurs Paul-André Tremblay et Dave Lavoie à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme respectivement aux sièges #6 et #7 et ce, pour une période de deux (2) ans et de façon rétroactive du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018;

QUE le Conseil mandate Madame Karine Roussel à titre de représentant (e) du Conseil au Comité consultatif d'urbanisme au siège #5 et ce, pour un mandat se terminant le 8 janvier 2017.

N° 16-08-250

IMPLANTATION DE LA MAISON MOBILE SUR LA RUE DE L'ANSE ET UNE PARTIE DU LOT 5-8 DU RANG A, CANTON ESCOUMINS

ATTENDU le plan de situation préparé par Monsieur Yan Chamberland, arpenteur-géomètre daté du 5 juillet 2016 et relatif à l'implantation d'une maison mobile en non-conformité à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE l'implantation de la maison mobile ne respecte pas la marge de recul avant prescrite de 7 mètres applicable dans la zone 5-H et qu'à cette fin, le propriétaire anticipe formuler une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la situation;

ATTENDU QUE la galerie dans la cour avant d'une profondeur de 3,5 mètres est dérogatoire à l'article 9.1 du règlement de zonage et empiète de 1,7 mètre dans l'emprise de la rue privée et de l'emprise de la rue publique propriété de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de 4^e paragraphe de l'article 10 du règlement 243 portant sur les dérogations mineures, le conseil ne peut accorder une dérogation mineure si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE dans le cadre de la non-conformité d'une maison mobile implantée sur la rue de l'Anse et une Partie du lot 5-8 du Rang A, propriété de Monsieur Stéphane Maltais, la Municipalité requiert la transformation de la galerie et de l'escalier dans la cour avant de façon à procéder à l'enlèvement d'une partie de la galerie qui empiète sur une profondeur de 1,7 mètre dans l'emprise de la rue publique et privée, et ce, dans les 10 jours de la transmission d'un avis au propriétaire de l'immeuble.

N° 16-08-251

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **6**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 6 septembre 2016 à 13h15 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 13h15 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 3.0 Demande de droit de passage/ Course des mocassins
- 4.0 Commandite demi-salle multifonctionnelle/ Équipe papillons-lunes
- 5.0 Étude avant-projet/ Agrandissement du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher
- 6.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 7.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 13h15 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 16-09-252

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.